



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le lundi 1^{er} mai 2023 à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Étienne Dupuis :

Véronique Payette
Pascale Dupaul
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Sont absents :
Mario Lasalle
Isabel Desrochers

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2023-0105-155

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2023-0105-156

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Sur proposition de Pascale Dupaul, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 soit adopté.

ADOPTÉ

2023-0105-157

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes du lot 1 et du lot 2 du 1^{er} mai 2023, pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, une somme de 98 474,27 \$ et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois du lot 3 et du lot 4 du 1^{er} mai 2023, d'une somme de 185 001,64 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2023-0105-158

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 avril 2023.

ADOPTÉ

2023-0105-159

PÉRIODE DE QUESTIONS VERBALES ET ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président répond à la demande écrite, et permet une période de demandes verbales aux personnes présentes dans la salle.

19h 38 : La conseillère Véronique Payette s'absente



N° de résolution
ou annotation

2023-0105-161

**AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR UN
CONTRAT DE FOURNITURE ET DE LOCATION D'UN
PHOTOCOPIEUR**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de fourniture et de location d'un photocopieur pour l'hôtel de ville.

ADOPTÉ

2023-0105-162

**TOURNOI DE GOLF DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE ÉMILIE-
GAMELIN**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter un billet pour le tournoi de golf du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin qui se tiendra à Saint-Liguori le mercredi 31 mai 2023 pour la somme totale de 250 \$.

ADOPTÉ

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2023

ATTENDU les dispositions de l'article 3 du règlement 2007-136 de contrôle et suivi budgétaire ;

ATTENDU le dépôt d'un tableau détaillant les transferts budgétaires requis pour respecter les dispositions du règlement 2007-136 ;

ATTENDU QU'une mise à niveau du budget 2023 est nécessaire pour combler certains déficits dans plusieurs postes, causés par des dépenses imprévues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les transferts budgétaires détaillés au tableau ci-dessous et de mandater la secrétaire-trésorière adjointe à en faire l'inscription aux livres de la Municipalité.

			Transfert	Budget courant	Budget révisé
DE	02-320-00-141-20	Employés occasionnels	3 500 \$	8 790 \$	5 290 \$
	02-701-20-141-10	Employés réguliers	7 600 \$	10 800 \$	3 200 \$
	02-701-50-141-20	Employés occasionnels	2 500 \$	82 205 \$	79 705 \$
Total :			13 600 \$		

VERS	02-320-00-454-00	Formation voirie	3 500 \$	1 000 \$	4 500 \$
	02-701-20-141-20	Employés occasionnels	7 600 \$	500 \$	8 100 \$
	02-701-50-142-00	Temps supplémentaire	2 500 \$	1 000 \$	3 500 \$
Total :			13 600 \$		

ADOPTÉ

19h 41 : La conseillère Véronique Payette revient.



N° de résolution
ou annotation

2023-0105-164

DÉMISSION D'UN SALARIÉ À TEMPS PARTIEL SYNDIQUÉ

ATTENDU QUE le salarié à temps partiel Serge Carrier a remis sa lettre de démission, en vigueur le 26 avril 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la démission de monsieur Serge Carrier au poste de salarié à temps partiel, en vigueur le 26 avril 2023.

ADOPTÉ

2023-0105-165

DÉMISSION D'UN SURVEILLANT DE GYMNASSE

ATTENDU QUE le surveillant de gymnase Laurent Rivest a envoyé un courriel de démission le 5 avril 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la démission de monsieur Laurent Rivest au poste de surveillant de gymnase, en vigueur le 30 avril 2023.

ADOPTÉ

2023-0105-166

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX DU RUISSEAU MAURICE-GRANGER

Sur proposition de Véronique Payette, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux du ruisseau Maurice-Granger.

ADOPTÉ

COMPENSATION POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN DU CHEMIN BEAUDOIN EN 2023

ATTENDU QUE depuis 2016, le conseil municipal a adopté la résolution 2016-2202-069 accordant une compensation pour le déneigement et l'entretien du chemin Beaudoin à l'Association des résidents du chemin Beaudoin ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 26 mars 2018 la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers :

QU'un calcul soit fait annuellement lors de la préparation du budget afin de verser 100 % du coût estimé pour l'entretien des chemins et le déneigement dans la municipalité au prorata de l'évaluation des résidences du chemin Beaudoin (section du chemin Privé) de l'année 2022 ;

QUE pour 2023 un montant correspondant à 100 % de l'année précédente (2022), pour une somme de 752,49 \$ soit versée à l'Association des résidents du chemin Beaudoin ;

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-320-00-952-00.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

**FRAIS D'ASSOCIATION ET COMPENSATION POUR LE
DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS AU
DOMAINE MA LORRAINE EN 2023**

ATTENDU QUE depuis 2010, la Municipalité a accepté de verser annuellement à l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine de Crabtree une compensation pour le déneigement et l'entretien des chemins du Domaine Ma Lorraine ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 26 mars 2018 la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit verser annuellement sa cotisation à l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette, et unanimement résolu par les conseillers :

QU'un calcul soit fait annuellement lors de la préparation du budget afin de verser 100 % du coût estimé pour l'entretien des chemins et le déneigement dans la municipalité, au prorata de l'évaluation des résidences du Domaine Ma Lorraine de l'année 2022 ;

QUE pour 2023, un montant correspondant à 100 % du tableau de l'année 2021 soit 1 807,50 \$, soit versée à l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine de Crabtree ;

QUE la cotisation annuelle de 100 \$ en tant que membre de l'Association des propriétaires du Domaine Ma Lorraine soit ajoutée à ce montant pour un montant total de 1 907,50 \$;

QUE les crédits disponibles pour la subvention soient pris dans le poste 02-320-00-952-00 ;

QUE les crédits disponibles pour la cotisation soient pris dans le poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

2023-0105-168

**RÈGLEMENT 2023-410 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES
INCENDIES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
CRABTREE**

Sur proposition de Pascale Dupaul, il est unanimement résolu par les conseillers que le *Règlement 2023-410 concernant la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Crabtree* soit et est adopté.

ADOPTÉ

2023-0105-169

EMBAUCHE D'UN BRIGADIER SCOLAIRE

ATTENDU QUE le brigadier scolaire actuel doit avoir un horaire à temps partiel ;

ATTENDU QUE le poste de brigadier est un emploi non couvert par la convention collective ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascale Dupaul, et unanimement résolu de procéder à l'embauche de monsieur Serge Carrier ;

QUE son entrée en fonction se fasse le mardi 2 mai 2023 ;

QUE les conditions de travail, à l'exception du salaire, des jours fériés et des vacances soient celles prescrites par les Normes du travail du Québec ;



N° de résolution
ou annotation

2023-0105-170

QUE les jours fériés et les vacances soient les mêmes que ceux accordés aux fonctionnaires ;

QUE son salaire soit fixé à l'échelon 0 de la politique salariale en vigueur.

ADOPTÉ

ADHÉSION À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE (ARLPHL)

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'adhésion à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière pour 2023-2024 pour la somme de 100 \$;

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-130-00-494-00.

ADOPTÉ

2023-0105-171

MOIS DE MAI - MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES

ATTENDU QUE chaque jour, en moyenne douze Canadiens et Canadiennes reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte ;

ATTENDU QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada ;

ATTENDU QUE la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge ;

ATTENDU QUE SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP ;

ATTENDU QUE les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie ;

ATTENDU QUE la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie ;

ATTENDU QUE l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers de participer aux activités du Mois de la sensibilisation à la SP et à contribuer à l'amélioration du bien-être des personnes atteintes de sclérose en plaques de notre municipalité.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA PROMESSE D'ACHAT POUR L'ÉGLISE

ATTENDU QUE la résolution 2023-0304-153 comporte des erreurs et qu'il y a lieu de l'abroger pour la remplacer par une résolution exempte d'erreurs ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a signifié son intérêt pour l'acquisition de l'église par la résolution 2022-0404-160 ;

ATTENDU QUE la Fabrique de la paroisse Sainte-Famille a transmis une offre le 24 février 2023 et que certains points ont été négociés ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté l'offre de la Fabrique de la Paroisse Sainte-Famille;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du document « Promesse d'achat d'immeuble » préparé par le notaire Me Jacques Raymond ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Véronique Payette et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le maire, monsieur Mario Lasalle, et le directeur général, monsieur Pierre Rondeau, à signer la promesse d'achat pour l'église ;

DE mandater le notaire Jacques Raymond et en assumer les frais, pour la préparation des documents légaux liés à la transaction ;

D'autoriser le paiement de 1 \$ en contrepartie ;

D'abroger la résolution 2023-0304-153.

ADOPTÉ

2023-0105-173

SOUPER-BÉNÉFICE POUR LE FESTIVAL ACADIEN DE LA NOUVELLE ACADIE

Sur proposition d'Étienne Dupuis, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter deux billets pour encourager le festival acadien de la Nouvelle-Acadie qui se tiendra à Saint-Liguori le vendredi 26 mai 2023, pour la somme totale de 250 \$.

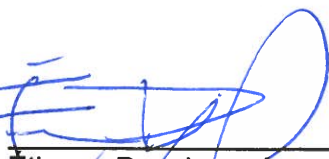
ADOPTÉ


2023-0105-174

PÉRIODE DE QUESTIONS VERBALES

Le président d'assemblée permet une période de questions aux personnes présentes dans la salle.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 02.


Étienne Dupuis, maire suppléant


Pierre Rondeau, directeur général
et greffier-trésorier

Je, Étienne Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.